

CONSULTATION PLAN BIODIVERSITE

<https://www.consultation-plan-biodiversite.gouv.fr/>

Qualité de vie et santé

1) Que vous soyez en ville ou à la campagne, estimez-vous qu'il y a suffisamment d'espaces naturels dans votre environnement quotidien et qu'ils sont faciles d'accès ? Sinon, que préconiseriez-vous pour améliorer la situation ?

Il n'existe pas assez d'espaces naturels en ville comme à la campagne. Il est possible d'expliquer en partie cela par les processus d'artificialisation qui touchent les espaces naturels. L'étude TERUTI LUCAS (source: Agreste MAAF) mentionne un chiffre de 4,6 millions d'hectares artificialisés en 2006 et 5,1 millions d'hectares en 2014, soit un taux moyen d'augmentation de surfaces artificialisées de 61 200 hectares par an sur la période 2006-2014. Si les chiffres diffèrent en fonction des sources et des méthodes, toutes les études concordent en ce qui concerne la tendance à l'accroissement de ce phénomène sur les dernière décennies (Synthèse dans le rapport de l'INRA sur l'artificialisation des sols de l'INRA de Décembre 2017). D'autant plus que la dynamique de création d'espaces naturels s'est ralentie voire arrêtée depuis plus de dix ans maintenant.

Pistes d'actions :

- Relancer le plan « Nature en ville ».
- Élaborer une stratégie pluriannuelle de création d'espaces naturels protégés avec un degré de protection fort (SCAP) et modérée (PNR), en impliquant tous les acteurs, y compris les villes et en intégrant les objectifs de solidarité écologique et d'atténuation/adaptation aux changements climatiques
- Mettre réellement en place le projet de Parc National forêt feuillue de plaine
- Créer un Parc National zone humide. Suggestion : Val d'Allier, Marais Breton, etc.
- Renforcer l'intégration réglementaire des espaces naturels et de leur protection dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (SRADDET, SCoT, PLU, PLUI, etc.), notamment à travers les trames vertes et bleues.
- Intégrer dans les documents de planification territoriales réglementaires ou volontaires sectoriels les enjeux de biodiversité (PCAET, PAT, CLS, etc.).

2) Connaissez-vous les services rendus par la nature, notamment en matière d'adaptation aux effets du changement climatique (hausse du niveau des océans, tempêtes, inondations, cyclones...) ?

Réponse :

Oui, principalement ceux qui sont médiatisés (pollinisation, phyto-épuration, fertilisation des sols, etc.). L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) et le Millenium Ecosystem Assesment reflètent l'importance des services rendus par la nature pour la France et le monde. Un certain nombre d'entre eux peuvent être évalués économiquement mais une partie comme les services immatériels (culturels par exemple) sont difficilement quantifiables. Ces services sont aux fondements d'une large partie de nos économies et de nos sociétés, leurs destructions fragilisent nos capacités d'adaptation et de résilience notamment face au changement climatique.

Pistes d'action :

- Privilégier des solutions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique fondées sur la nature (protection et restauration des écosystèmes dunaires sur les littoraux, restauration des zones humides et plaines d'inondation, restauration de mangrove en Outre-mer, etc.).
- Inclure un volet biodiversité systématique dans les documents d'orientation et de gestion forestière.
- Introduire dans les documents de planification et d'urbanisme la nécessité d'identifier les problématiques auxquelles la biodiversité peut répondre et préserver, restaurer ou recréer dans la mesure du possible les éléments de biodiversité.
- Valoriser les travaux réalisés dans le cadre de l'EFESE (communication et application opérationnelle).
- Prendre en compte les services immatériels en valorisant le paysage, le patrimoine naturel et culturel et les savoirs locaux liés à la nature dans la gestion des territoires.
- Prendre en compte le coût de la perte économique de la biodiversité (écosystèmes, services écosystémiques et leurs interactions) dans les politiques d'aménagement du territoire.
- Mettre en place un diagnostic de qualité des sols et des infrastructures d'intérêt écologiques sur les exploitations agricoles et forestières, régulièrement actualisé et devant être joint à toute transaction (changement de propriétaire ou le locataire).

3) Pensez-vous que la nature et la biodiversité ont un effet sur votre santé ? Quelles actions devraient être mises en œuvre pour améliorer les bienfaits ?

Oui, évidemment, la biodiversité et la santé sont liées. Le développement d'antibiorésistance, le microbiote humain, les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique (îlot de chaleur en ville, etc.), les sources de médicaments, etc. sont des exemples de preuves des liens étroits entre santé et biodiversité. En outre, notre santé dépend de la qualité de l'eau, de l'air, du sol et de notre alimentation, or le bon fonctionnement des écosystèmes favorise en grande partie le bon état de ces éléments

Pistes d'actions :

- Développer des programmes ambitieux de communication sur les liens entre santé et biodiversité.
- Lors d'actions de lutttes contre les vecteurs (moustiques, tiques, etc.), les allergènes (ex : ambroisie) ou les zoonoses : privilégier les actions les moins destructrices pour l'environnement et étudier l'opportunité de développer des actions reposant sur la remise en état des écosystèmes.

- Poursuivre et tirer un nouveau plan d'actions ambitieux des travaux sur le développement d'antibiorésistances dans l'environnement dues aux pollutions diffuses dans les sols, l'eau et l'air (biocides, phytosanitaires, résidus de médicaments humains et vétérinaires, etc.)
- Développer une véritable approche territoriale de la connaissance et du suivi des milieux naturels au regard de la santé et du bien-être : engager des recherches puis un travail de définition d'indicateurs permettant de caractériser la qualité sanitaire des milieux naturels (en s'inspirant des approches de bon état écologique des milieux aquatiques et les mettre en lien avec des indicateurs sanitaires sur un même territoire ; examiner l'ouverture d'un volet santé dans les atlas de la biodiversité communale et d'un volet écologique dans les contrats locaux de santé; développer de nouvelles cohortes de patients orientées territoires, comme objet d'étude et de suivi.
- Confier à la FRB la gestion d'un programme pluriannuel de recherche sur les pesticides et autres biocides, visant à préciser leurs impacts sur la biodiversité et à rechercher des alternatives. Ce programme pourrait également intégrer des études sur les effets positifs de la biodiversité sur la santé. Ce programme serait le pendant de celui confié à l'INSERM sur la santé humaine.

Produire et consommer

4) Êtes-vous prêt à produire ou consommer différemment et, si oui, à quelles conditions ? Quelles mesures d'accompagnement attendez-vous pour y parvenir ?

Oui, les citoyens se mobilisent de plus en plus pour la mise en place de systèmes de production et de consommation plus respectueux de l'environnement. Toutefois, ce mouvement citoyen doit être accompagné et surtout soutenu par les politiques publiques, ce qui n'est pas toujours le cas. Le changement de modèle doit s'opérer dans le champ de l'agriculture prioritairement mais aussi dans toutes les autres sphères économiques (finance, production industrielle, etc.).

Pistes d'actions :

- Soutenir des projets de systèmes alimentaires localisés et durables, ancrés dans les territoires et impliquant l'ensemble des acteurs concernés, sur le modèle des territoires à énergie positive ou des Projets territoriaux alimentaires.
- Le rôle de l'État est d'encadrer les modalités de production et d'encourager les pratiques favorables à la biodiversité : soutenir techniquement et financièrement les filières bio et à haute valeur environnementale; défendre une position française en faveur d'une PAC intégrant pleinement les enjeux de biodiversité et de climat (augmentation de la part budgétaire allouée aux mesures agro-environnementales et climatiques, mise en place les paiements pour services environnementaux, etc.).
- Mise en place d'un Haut conseil de l'alimentation durable.
- Pour que les consommateurs puissent consommer différemment, ils doivent être informés en toute transparence des modes de production. Ce n'est pas le cas pour beaucoup de domaines (alimentaire, textile, électronique, etc.). De ce fait l'État doit soutenir un étiquetage décrivant les provenances, la traçabilité, les modes de production (haute valeur environnementale, intrants utilisés, etc.), nutritionnel et sanitaire. À l'inverse, par exemple, des dispositions réglementaires rejetées dans la loi agriculture et alimentation.

5) Pensez-vous nécessaire d'aider les agriculteurs à changer leurs pratiques et à adopter des méthodes plus respectueuses de la biodiversité, telles que l'agro-écologie ? Que proposez-vous concrètement ?

Oui, il est à la fois fondamental et urgent d'accompagner les agriculteurs français dans la transition vers des méthodes de production plus respectueuses de la biodiversité. En effet, le modèle agricole industriel dominant contribue fortement à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique (pollution, standardisation des paysages agricoles, monoculture concentrée sur certaines variétés, etc.) mais il montre aussi des limites sociales et économiques importantes (salaire dérisoire de certaines professions agricoles, etc.).

Pistes d'actions :

- Soutenir des projets de systèmes alimentaires localisés et durables, ancrés dans les territoires et impliquant l'ensemble des acteurs concernés, sur le modèle des territoires à énergie positive ou des projets alimentaires territoriaux.
- Mettre en place un diagnostic de qualité des sols et des infrastructures d'intérêt écologiques (haies, mares, boisements, etc.) des exploitations agricoles et forestières, régulièrement actualisé et devant être joint à toute transaction (changement de propriétaire ou de locataire), sur le modèle des propriétés bâties. Ce diagnostic pourrait également servir de bases aux paiements des services environnementaux.
- Défendre auprès de l'Union Européenne une PAC 2020 intégrant pleinement les enjeux de biodiversité et climatiques afin d'en faire une politique agricole et environnementale (mise en place des paiements pour services environnementaux, augmentation de la part budgétaire allouée aux mesures agro-environnementales et climatiques, etc.)
- Généraliser les mesures agro-environnementales notamment dans les zones Natura 2000.
- Poursuivre les diverses méthodes de soutien et de promotion de l'agro-écologie notamment dans le but de réduire voire d'arrêter l'usage de produits-phytosanitaires.
- Modifier les procédures d'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires et biocides en rendant l'autorisation progressive dans le temps et dans l'espace afin d'identifier les possibles effets néfastes sur l'environnement ou la santé.
- Lancer auprès de l'Union Européenne des démarches pour la création d'une Directive Sol.
- Inclure dans la formation de toutes les professions du secteur agricole des enseignements sur l'agro-écologie et les pratiques alternatives.

6) Faut-il accompagner les entreprises pour qu'elles contribuent à la préservation de la biodiversité et à la gestion durable des ressources naturelles ? Si oui, comment ?

Il est nécessaire d'accompagner les entreprises dans leur démarche de préservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources. La dégradation de la biodiversité est source de préoccupations pour les entreprises, dont l'activité se base sur les ressources naturelles. Malheureusement, cette même activité génère des impacts négatifs et engendre des externalités négatives pour l'environnement, parmi lesquelles on peut compter la pollution de l'eau, l'utilisation non durable de ressources naturelles, ou encore émissions de gaz à effet de serre.

Même si les acteurs économiques prennent progressivement conscience des conséquences de leurs activités sur la biodiversité et qu'ils développent des politiques de préservation des ressources, il est nécessaire d'aller plus loin et de les accompagner pour que la biodiversité devienne un facteur décisionnel et soit intégré pleinement aux modèles économiques des acteurs.

Pistes d'action :

- Au niveau institutionnel, en accompagnant les entreprises dans leurs démarches : la SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) jouait ce rôle jusqu'à peu. Malheureusement, l'accompagnement des acteurs économiques connaît une suspension temporaire. Il faut relancer la SNB.
- Au niveau de la production : inciter les entreprises à se tourner vers une bioéconomie durable, en promouvant l'utilisation des ressources naturelles dans un contexte de durabilité
- Obliger les entreprises à effectuer la traçabilité de leur approvisionnement : l'objectif est d'avoir un approvisionnement 100% responsable des ressources, tant du point de vue environnemental que social
- Création de labels certifiés par des organismes compétents et de confiance permettant aux entreprises de pouvoir valoriser leur production tout en agissant pour la préservation de la biodiversité
- Valoriser l'éco-conception et l'économie circulaire
- Intégrer la biodiversité dans la comptabilité des entreprises
- Orienter les flux financiers vers des projets vertueux afin d'inciter l'ensemble du monde économique à changer leurs modèles de production
- Intégrer la biodiversité dans les notations extra-financières
- Renforcer la biodiversité dans les politiques RSE des entreprises : possibilité voire obligation de proposer des formations continues, ponctuelles, des MOOC, des ateliers pratiques sur les connaissances naturalistes, les enjeux de biodiversité ou les bonnes pratiques environnementales.

7) 80 % des déchets retrouvés en mer et sur le littoral proviennent d'activités humaines s'exerçant à terre et la grande majorité de ces déchets sont en plastique. Pour lutter contre ces pollutions qui nuisent directement aux espèces et aux habitats, quelles mesures mettriez-vous en œuvre ?

Le plastique est actuellement au cœur de nombreux débats et discussions. En effet, la production de plastique nécessite l'usage de ressources naturelles non renouvelables comme le pétrole ou le gaz naturel, et il est également très demandeur d'eau.

La France est avant-dernière des 28 pays de l'Union Européenne en matière de recyclage du plastique, alors même qu'elle affiche un objectif ambitieux de plastique recyclé à l'horizon 2025. Seulement 14% des plastiques usagés sont collectés pour être recyclés¹.

Il est également nécessaire de mener une politique pour tous les déchets : le plastique en constitue une grande partie, mais pas la totalité : le but étant d'aboutir à une société produisant le moins de déchets possibles et mobilisant le moins de ressources naturelles dans ses productions.

Pistes d'action :

- Au niveau des citoyens, où l'éducation et la sensibilisation jouent un rôle primordial. Agir auprès des plus jeunes permet de leur faire intégrer des pratiques et comportements vertueux, et d'éveiller chez eux un sens aigu de la protection de l'environnement. Il est donc obligatoire que des ateliers soient organisés dans toutes les écoles primaires, et ce pour toutes les classes. Cette action peut également être menée dans les collèges et les lycées, ou des ambassadeurs peuvent mener eux-mêmes ces actions de sensibilisation.

¹ https://theconversation.com/dechets-plastiques-la-dangereuse-illusion-du-tout-recyclage-90359#link_time=1517176581

- Il peut également être mené des campagnes de sensibilisation au niveau national : campagnes télévisées, spots radios, ou encore événements éphémères, le MTES peut, à l'aide d'associations de protection de l'environnement, mettre en place des programmes de sensibilisation pour l'ensemble de la population. Il peut également devenir obligatoire pour toutes les mairies de mener des campagnes de sensibilisation sur la thématique des déchets.
- Au niveau des acteurs économiques : l'éco-conception est primordiale. Bien que les citoyens aient un rôle important dans la réduction de la quantité de déchets produits chaque année, les entreprises ont leur part à jouer : elles doivent engager des politiques de réduction drastique des emballages de leurs produits. Pour cela, il peut être nécessaire qu'une législation soit mise en place
- Poursuivre les mêmes objectifs que la « stratégie plastique » de l'Union Européenne présentée en janvier de cette année, voire aller plus loin et être plus ambitieux.

8) D'après vous, comment la biodiversité peut-elle être source de développement économique ?

La biodiversité est à la base de toute activité économique : sans ressources naturelles, aucune entreprise ne peut se développer, et aucun emploi ne peut perdurer. Nous devons changer notre perception actuelle, qui n'intègre encore que très peu les enjeux de biodiversité aux questions économiques. Elle est pourtant omniprésente, et fonde l'ensemble des interactions des sociétés : elle est le support de l'alimentation, fournit les éléments nécessaires au développement de médicaments, est à la base même de l'armature de nos foyers. Notre économie tire de nombreux bénéfices de cette biodiversité, et pourtant elle est aujourd'hui menacée : les activités humaines dégradent l'environnement, et ces dégradations sont accentuées par le changement climatique. Nous n'intégrons que très peu la dynamique des écosystèmes dans nos modèles économiques, nos connaissances sont faibles. Nous devons essayer de voir plus loin et d'intégrer ces relations.

Pistes d'action :

- Redéployer les moyens et mesures fiscales pour la biodiversité: supprimer les subventions néfastes pour la biodiversité (rapport Sainteny et Comité pour l'économie verte), réduire la pression fiscale sur les milieux naturels (suppression de l'ISI) mettre fin définitivement aux prélèvements sur les budgets des Agences de l'eau (plafonnement ou prélèvements sur les fonds de roulement) et conforter les moyens de l'AFB.
- Assurer la cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles : nous ne pouvons viser un objectif de 0 artificialisation nette en proposant une loi permettant de construire « mieux, plus vite et moins cher » (projet de loi ELAN).
- L'ensemble des acteurs doit se mobiliser : la finance représente un secteur où les enjeux sont particulièrement forts, et qui peut permettre de réallouer les capitaux vers des projets vertueux. Le Gouvernement doit donc engager des discussions avec les acteurs financiers.
- Intégrer la biodiversité dans la comptabilité nationale, ainsi que dans la comptabilité des entreprises et dans les notations extra-financières
- L'Etat doit encourager les pratiques favorables à la biodiversité: exemple de la permaéconomie, engager des politiques de limitation de l'agriculture intensive, interdire l'utilisation des néonicotinoïdes
- La France ne doit pas limiter les investissements en faveur de la biodiversité, mais doit au contraire augmenter les budgets car :

- La biodiversité est source d'emplois, comme l'a montré le rapport Delannoy. Elle n'est pas seulement à l'origine d'emplois verts, mais d'un ensemble d'emplois dans une multitude de secteurs.
- 1 dollar dépensé dans la protection de la biodiversité rapporterait entre 3 et 7 dollars : la biodiversité permet de lutter contre le changement climatique, réduit les catastrophes naturelles, protège nos écosystèmes et notre futur². La France doit donc expérimenter les solutions fondées sur la nature dans le contexte du changement climatique.
- La biodiversité est l'un des supports de changement de notre modèle économique : il est nécessaire de s'en inspirer (biomimétisme), et d'engager des politiques de solutions fondées sur la nature, tenant compte des problématiques liées au changement climatique (le tourisme littoral et de montagne par exemple)
- Intégrer la biodiversité dans les accords commerciaux et mener une politique européenne ambitieuse de protection de la biodiversité dans les échanges économiques
- Suivre les recommandations du Comité de l'Economie Verte, notamment en ce qui concerne l'artificialisation des sols
- Continuer de soutenir les initiatives favorables à la biodiversité dans les Programmes d'Investissements d'Avenir
- Penser la bioéconomie en termes de production et de valorisation de biomasse, mais également en termes de services écologiques, et de fonctionnalités
- La biodiversité doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques, réglementations, incitations et dispositifs de suivis sectoriels : dans les politiques agricoles, forestière, de la pêche et du tourisme : mais également dans les politiques financières, climatiques et intersectorielle (santé, sociales, etc.)
- Orienter la commande publique afin que la préservation de la biodiversité soit intégrée dans les cahiers des charges des marchés publics
- Orienter la commande privée : il est nécessaire de faire une évaluation des différents labels et des référentiels d'achats responsables
- Le rôle de l'État est d'encadrer les modalités de production et d'encourager les pratiques favorables à la biodiversité : soutenir techniquement et financièrement les filières bio et à haute valeur environnementale; défendre une position française en faveur d'une PAC intégrant pleinement les enjeux de biodiversité et de climat (augmentation de la part budgétaire allouée aux mesures agro-environnementales et climatiques, mise en place les paiements pour services environnementaux, etc.).

9) Quelle est votre appréciation du cadre législatif et réglementaire actuel de protection de la biodiversité ? Rencontrez-vous des difficultés dans son application ? Que préconiseriez-vous pour l'améliorer ?

Le cadre législatif et réglementaire en matière de protection de la biodiversité est plutôt satisfaisant. Cependant, nous rencontrons des difficultés dans l'application de certains dispositifs, qui éprouvent des difficultés dans leur opérationnalité. Le manque d'appropriation des nouveaux principes et outils rend difficile une mise en œuvre de ces derniers, tant au niveau national qu'à l'échelle des territoires, tant au niveau politique que pour les citoyens.

Pistes d'action :

² <https://e-rse.net/protoger-biodiversite-economie-269980/#gs.onQrVNU>

- Le préjudice écologique et les obligations réelles environnementales, bien que consacrés dans la loi du 8 août 2016, ne connaissent pas encore d'application concrète, et il est donc difficile d'évaluer aujourd'hui la portée réelle de ces outils
- Même si nous avons pu assister à une évolution du paquet réglementaire, notamment concernant la séquence ERC, consacré dans la loi du 8 août 2016 et insistant sur les modalités de la compensation, nous souhaitons qu'une analyse des difficultés et défaillances de la séquence soit effectuée afin de comprendre quels sont les blocages de leur mise en oeuvre.
- Nous appelons à une formation des juges et magistrats intégrant les enjeux de la biodiversité.
- Nous demandons un encadrement des activités de chasse pour les limiter à des pratiques écologiquement, éthiquement et socialement admissibles.
Nous demandons particulièrement de retirer les espèces en mauvais état de conservation de la liste des espèces chassables, sur la base d'un diagnostic scientifique indépendant actualisé régulièrement.

Toujours concernant la chasse, nous demandons de ne pas causer de souffrances inutiles et évitables aux animaux, et prendre en compte la montée en puissance des préoccupations et des représentations vis-à-vis des animaux « êtres sensibles ». Nous sommes particulièrement opposés à la perpétuation de pratiques de chasse aujourd'hui « récréatives », conduisant à une grande et inutile souffrance des animaux ; l'argument de l'héritage des pratiques ancestrales étant irrecevable. Nous dénonçons donc les modes de chasse à courre, de certains modes d'élimination des petits mammifères (déterrages de blaireaux), de piégeage des oiseaux (chasse à la glu), ou encore la pratique des tableaux de chasse.

- Nous demandons également d'assurer la cohérence entre les différentes lois et politiques sectorielles et les objectifs du futur plan biodiversité. Concernant la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie), nous demandons la limitation de l'implantation de panneaux photovoltaïques aux espaces artificialisés et l'exclusion des implantations d'éoliennes dans des zones naturelles d'intérêt écologique.

Nature et territoires

10) Le déclin des insectes volants (y compris des abeilles) et des oiseaux dans les campagnes sont des symboles de la crise de la biodiversité. Qu'en pensez-vous et comment proposeriez-vous d'agir face à ce constat ?

Les insectes et les oiseaux sont des symboles de l'érosion sans précédent de la biodiversité. Cette érosion touche quasiment toutes espèces mais aussi la diversité génétique et celle des écosystèmes. Les insectes et les oiseaux sont la face visible de l'iceberg. Les causes sont largement connues : réduction et fragmentation des habitats et espaces naturels, espèces invasives, surconsommation des ressources naturelles vivantes et minérales, changement climatique et pollution des milieux. Face à ce constat qui met en danger la biodiversité dont l'espèce humaine fait partie, il s'agit d'agir dans tous nos secteurs d'activités, en incluant des « mesures biodiversité » dans chaque politique sectorielle mais aussi de manière intersectorielle.

Pistes d'actions :

- L'aménagement du territoire et la planification territoriale : renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SRADDET, SCoT, PLU, PLUI, etc.) avec une intégration plus forte des Trames vertes et bleues mais aussi des

trames brunes (sols) et des trames noires (pollution lumineuse) ; donner un caractère transversal à l'intégration de la biodiversité dans les différents documents de planification sectorielle (énergie, déchets, agriculture, santé, etc.) ; amplifier la réalisation d'atlas de la biodiversité communale et intercommunale afin que cet outil permettent une identification et une intégration en amont des enjeux de biodiversité dans les autres documents ; assurer l'intégration des SRCE dans les SRADDET ; articuler de manière plus efficace l'échelon régional avec les échelons intercommunaux en matière de politique de la biodiversité.

- Mieux évaluer et maîtriser les changements d'affectation des sols : démarche ERC généralisée, diagnostic des sols et des infrastructures écologiques des exploitations agricoles et forestières, etc.
- Engager une réforme en profondeur de la PAC pour 2020 afin d'en faire une politique environnementale et agricole : augmentation de la part budgétaire allouée aux MAEC, mise en œuvre des paiements pour services environnementaux.
- Approfondir les actions et législations liées aux activités de prélèvements des ressources vivantes.
- Retirer les espèces en mauvais état de conservation de la liste des espèces chassables, sur la base d'un diagnostic scientifique indépendant actualisé régulièrement. Inversement, conditionner la régulation de certaines espèces à un constat de nuisances réelles de ces espèces, établi de la même manière.
- Mise en place d'un suivi annuel des tableaux de chasse.
- Renforcer la biodiversité dans la politique RSE des entreprises.
- Redéployer les moyens pour la biodiversité et réaliser des mesures fiscales : supprimer les subventions néfastes pour la biodiversité (rapport Sainteny et Comité pour l'économie verte), mettre fin définitivement aux prélèvements sur les budgets des Agences de l'eau (plafonnement ou prélèvements sur les fonds de roulement) et conforter les moyens de l'AFB.
- Soutenir et augmenter la politique de création de zone Natura 2000 par des mécanismes incitatifs.
- Réaliser un inventaire et une évaluation des plans nationaux d'actions afin d'identifier les réussites, les manques et prioriser l'attribution des moyens.
- Mettre en place une véritable politique de cohabitation avec les grands prédateurs terrestres (loup, ours, lynx, etc.) et marins (requin, etc.).
- Créer un véritable système d'alerte nationale et de lutte intégrée en relation avec les territoires concernant les espèces invasives. Intégrer dans les documents d'urbanismes des règles concernant les espèces invasives. Élargir la politique réglementaire sur les espèces achetées en magasin et valoriser les labels "végétal local".
- Expérimenter et s'appuyer sur des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique et ses effets. S'appuyer aussi sur ce type de solutions pour la mutation de nos modèles d'urbanisation et de production agricole.
- Déployer à grande échelle une politique nationale de connaissance, en renforçant celle déjà en place par des moyens financiers pour les organismes de recherches et associatifs qui sont les principaux producteurs de données naturalistes en France. Le but est d'augmenter le nombre d'inventaires, le suivi et la recherche sur la biodiversité afin de mieux agir en sa faveur.
- Donner les moyens aux opérateurs nationaux, régionaux et locaux des politiques de la biodiversité (AFB, ARB, associations).
- Mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans l'enseignement initial et continu à tous les niveaux.

11) Que faut-il faire selon vous pour éviter la disparition des espaces naturels et agricoles (artificialisation des sols) ?

L'artificialisation des sols constitue l'un des principaux facteurs de dégradation des sols et de pertes de terres agricoles, d'espaces naturels et forestiers. Pourtant, les sols sont des réservoirs exceptionnels de biodiversité, et fournissent un ensemble important de services écosystémiques. Mais les sols sont fragiles et soumis à de grandes pressions : demande de logements, loisirs, espace de nature, infrastructures, matières premières, nourriture, etc. Ils sont une ressource naturelle non renouvelable, même si ce fait n'est pas toujours souligné et pris en compte dans les politiques publiques. Les changements d'usages et la dégradation des sols doivent donc être attaqués de front, en particulier avec la politique affichée du gouvernement en matière d'artificialisation.

Pistes d'action :

- Alors qu'aucun signe de baisse par rapport au niveau actuel de 50 à 60 000 ha par an artificialisés ne se manifeste, il convient de comprendre quels sont les faiblesses et les points de blocage actuels, et de travailler sur le mode d'élaboration des documents d'urbanisme, et de prendre en compte les étapes de la séquence ERC lors de l'aménagement du territoire et de la planification territoriale.
- La séquence ERC doit être mobilisée pour limiter l'artificialisation des sols. L'accent doit être mis sur la phase de l'évitement, qui n'est pas assez mise en avant dans les études d'impact. De la même manière, le principe de non mise en œuvre d'un projet (promu par la loi du 8 août 2016) lorsque celui-ci ne peut pas offrir de compensation suffisante doit réellement être mis en œuvre.
- Mieux évaluer et maîtriser les changements d'affectation des sols : démarche ERC généralisée, diagnostic des sols et des infrastructures écologiques des exploitations agricoles et forestières, etc.
- Nous demandons la cohérence et la transversalité des politiques publiques : comment peut-on poursuivre un objectif de limitation de l'artificialisation quand on sait qu'un projet de loi est en discussion à l'Assemblée Nationale pour « construire mieux, plus vite et moins cher » ?
- La fiscalité joue un rôle important dans la préservation de l'environnement. Nous demandons la suppression de l'ensemble des subventions néfastes à l'environnement et pouvant engendrer un changement d'usage des sols ou d'artificialisation de ces derniers. Nous demandons également la suppression de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui incite à transformer les espaces naturels pour y implanter des constructions.
- Nous demandons également de mettre fin aux prélèvements sur les budgets des Agences de l'eau et conforter les moyens de l'AFB.
- Une des composantes de l'artificialisation, souvent oubliée, concerne l'imperméabilisation des sols. En effet, il existe plusieurs degrés d'imperméabilisation, et nous demandons que des études soient menées pour comprendre les différents degrés d'imperméabilisation des zones artificialisées en France, afin de pouvoir mener des politiques efficaces.
- Des travaux ont déjà été menés sur l'artificialisation dans le cadre du Comité pour la Fiscalité Ecologique et du Comité Economie Verte. Avant toute chose, ces propositions devraient être étudiées et mises en place quand elles s'avèrent être efficaces.

12) Dans quels domaines vous semble-t-il urgent d'agir pour protéger la biodiversité près de chez vous ?

Les domaines ne manquent pas : l'urgence se retrouve partout : agriculture, gestion de l'eau, économie, artificialisation des sols, fiscalité, construction, etc. L'ensemble de nos secteurs d'activité doivent intégrer l'urgence à laquelle nous faisons actuellement face (déclin sans précédent de la biodiversité, disparition des espaces naturels, déclin des insectes et des oiseaux dans les campagnes, modèles économiques non durables, trafic et braconnage d'espèces protégées, etc.).

Pistes d'action :

- Il faut mener des campagnes de sensibilisation et de communication auprès des citoyens, des pouvoirs publics et des acteurs économiques.
- Les obligations réelles environnementales (ORE) permettent aux citoyens de mettre en place, sur leur propriété privée, des mesures de préservation de la biodiversité et des écosystèmes pérennes dans le temps, qui peuvent perdurer après même la vente du bien. Le rapport du Gouvernement à l'Assemblée Nationale et au Sénat devrait être rendu avant le 8 août 2018. Ce rapport porte notamment sur les moyens à mettre en œuvre (notamment grâce à des dispositifs fiscaux incitatifs) pour renforcer l'attractivité de ces ORE. Nous formulons donc notre souhait d'avoir un rapport innovant, qui permette de clarifier le dispositif des ORE déjà complexe dans son opérationnalité, mais surtout que l'on dispose de réels dispositifs incitatifs, permettant aux citoyens de pouvoir œuvrer, grâce à leur propriété, à la préservation de la biodiversité.
- Implication dans des dispositifs de sciences participatives
- Gestion écologique des jardins, mise en place de nichoirs pour oiseaux, d'hôtels à insectes, plantation de végétaux mellifères, etc.

13) Comment la biodiversité peut-elle être un atout pour les territoires ?

La biodiversité est sans nul doute un atout majeur pour les territoires. Que cela soit pour les Outre-mer ou l'Hexagone, la biodiversité est bien souvent facteur d'attractivité notamment touristiques. La France est l'une des premières destinations touristiques mondiales grâce à son patrimoine naturel, culturel et paysager. Mise à part l'aspect touristique, la biodiversité est aussi aux fondements de très nombreuses activités : agricultures, pêche, source de médicaments, etc.

Pistes d'actions :

- Amplifier la réalisation des atlas de la biodiversité communale et intercommunale (ABC) et faire de ces atlas le moyen pour les collectivités d'identifier les enjeux de biodiversité pour en faire un outil d'aide à la décision.
- Expérimenter des ABC de deuxième génération mettant en relation le patrimoine naturel et culturel territorial.

14) Les outils à destination des élus pour agir sont-ils suffisants et adaptés ? Quels sont les principaux blocages et leviers pour favoriser l'action locale ?

Les élus disposent d'un nombre assez large et diversifié d'outils (SRCE, SNB et SRB, AFB et ARB, ABC, PAT, CLS, etc.). Toutefois les blocages sont surtout dus à un manque d'appropriation des enjeux de biodiversité et des outils à disposition ainsi qu'un manque de moyens :

Pistes d'actions :

- Débloquer un fond de dotation, outre ceux existants de la part de l'Union Européenne à destination des territoires pour mettre en place des projets intersectoriels favorables à la biodiversité.
- Fournir les moyens pour toutes les collectivités, y compris petites et modestes de se doter d'une ingénierie de projets environnementaux, notamment en encourageant le partage d'expériences et la mise en commun de moyens humains et financiers.
- Soutenir les démarches volontaires comme les ABC avec un accompagnement technique.
- Organiser régulièrement des formations à destination des élus et décideurs sur des sujets de biodiversité.
- Effectuer un inventaire et un bilan des initiatives territoriales afin de valoriser les retours d'expériences et d'identifier les freins et blocages. La coordination de ce type d'actions pourraient être effectuées par les ARB et l'AFB.
- Fournir aux élus des indicateurs de suivi cohérents.

15) Pensez-vous que l'État et les collectivités devraient créer plus d'espaces naturels protégés en France (métropole et outre-mer) ?

Oui, ils ont prouvé leur efficacité (inventaire, suivi, etc.) même s'ils ne suffisent pas à eux seuls pour enrayer le déclin de la biodiversité. Le nombre d'espaces protégés doit donc être augmenté et associé à une préservation ou une restauration ambitieuse des continuités écologiques entre ces espaces de protection ainsi qu'à une diminution des pressions hors espaces protégés.

Pistes d'actions :

- Élaborer une nouvelle stratégie ou appliquer et réactualiser la stratégie existante de création d'aires protégées en Métropole et en Outre-mer, en impliquant une diversité d'acteurs, y compris les villes et en intégrant les objectifs de solidarité écologique et d'atténuation/adaptation aux changements climatiques.
- Donner la possibilité de créer des réserves privées ou citoyennes respectant une charte respectant les objectifs de solidarité écologique.
- Créer le Parc national forêt feuillue de plaine et un Parc national en zone humide sur le territoire métropolitain (Marais breton, Val de l'Allier, etc.)

Engager la société

16) Les connaissances relatives à la biodiversité sont-elles suffisamment partagées avec les citoyens et les décideurs ? Comment ce partage pourrait-il être amélioré ?

Même si des efforts considérables ont été faits depuis 30 ans en matière de création et de partage des connaissances sur la biodiversité, il reste encore un long chemin à parcourir. Plusieurs raisons expliquent cela : tout d'abord un manque de volonté politique affichée pour ces questions et donc un manque de moyens pour la recherche et les associations en charge de créer mais aussi de partager la connaissance en faveur de la biodiversité.

Pistes d'actions :

- Fournir des formations sur les sujets relatifs à la biodiversité aux élus et décideurs (notamment au sein des ministères).
- Donner les moyens à l'AFB pour piloter un grand plan de communication à destination du grand public sur la biodiversité.

- Il existe un grand nombre de dispositifs participatifs - il s'agit donc de les coordonner et de les valoriser (l'UNCPIE prépare une plateforme allant dans ce sens).
- Pérenniser et s'appuyer sur les dispositifs ou outils déjà lancés (CARHAB, ABC, SINP, etc.) pour collecter, actualiser et partager la donnée naturaliste.
- Assurer des moyens suffisant aux producteurs et fournisseurs de données : Patrinat (MNHN et AFB), associations locales et nationales, chercheurs, etc.

17) Les enseignements en école primaire, au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur prennent-ils suffisamment en compte la connaissance et les enjeux en matière de biodiversité ?

Pourquoi ?

Des efforts ont été effectués en matière d'éducation sur le développement durable. De plus, des éléments majeurs comme la trames vertes et bleues ont été intégrées aux programmes de SVT. Toutefois, la biodiversité et les connaissances naturalistes restent encore largement en dehors des formations sur l'environnement. Cela s'est encore aggravé par le fait que la SVT a été reléguée en tant que discipline mineure voire optionnelle au lycée par la récente réforme de l'enseignement au lycée.

Pistes d'actions :

- Définir une politique nationale de l'EEDD avec l'ensemble des parties prenantes.
- Remettre la SVT comme matière obligatoire au collège et au lycée.
- Soutenir l'éducation à la biodiversité en mettant en place un fond de dotation ouvert à tous les acteurs, sur le modèle du FFEM (Fond français pour l'environnement mondial) ou programme des investissements d'avenir dur la culture scientifique.
- Construire un volet éducatif en accompagnement de chaque politique publique et en particulier sur le thème de la prise en compte de la biodiversité.
- Introduire un module développement durable intégrant réellement les enjeux de biodiversité dans toutes formations des grandes écoles formant les décideurs de demain (ENA, Sciences Po, Écoles de commerce, Écoles d'ingénieurs, etc.)
- Introduire une part d'enseignement de l'agro-écologie et des pratiques alternatives dans toutes les formations agricoles.
- Faciliter les coopérations entre les établissements scolaires et les ONG, gestionnaires d'espaces protégés, éducateur à l'environnement et à la nature.
- Favoriser l'insertion sociale et scolaire à travers les métiers de la biodiversité et l'enseignement des métiers de la nature.
- Intégrer dans la politique RSE des entreprises (tous secteurs confondus) la possibilité voire l'obligation de proposer des formation continues, ponctuelles, des MOOC, des ateliers pratiques sur les connaissances naturalistes, les enjeux de biodiversité ou les bonnes pratiques environnementales.

18) Individuellement et collectivement, comment faire en sorte que les citoyens s'engagent en faveur de la préservation de la biodiversité ?

De nombreux citoyens s'engagent déjà de manière individuel ou collective pour la protection de la biodiversité. Cela peut passer par un engagement dans les associations, des choix de consommation, des dispositifs particuliers (sciences participatives) ou des actions ponctuelles

(plantation d'arbres), gestion écologique de son jardin, installation d'un nichoir ou d'un hôtel à insectes, etc.). Il est important de s'appuyer sur des mesures existantes, en leur donnant plus de moyens.

Pistes d'actions :

- Encourager l'adhésion à des associations de protection de la nature
- Encourager les démarches participatives dans la réalisation et la restitution d'outil comme les atlas de la biodiversité communale.
- Encourager les bonnes pratiques dans les espaces publiques et privés (jardins, établissements publics, etc.).
- Utiliser les médias de masse pour partager l'importance de la préservation de la biodiversité (spots publicitaires, reportages TV, etc).

19) Quels engagements du quotidien seriez-vous prêts à prendre pour protéger notre patrimoine naturel ?

Un grand nombre d'actions quotidiennes peuvent être engagées : consommer de manière responsable, signaler et porter à connaissances les enjeux de biodiversité auprès de mes élus, m'engager dans une association, etc. Cependant, cela n'est possible que si des mesures permettent aux citoyens d'accéder à la connaissance sur la biodiversité, d'avoir accès à des consultations régulières sur des projets nationaux et locaux, et s'ils disposent d'une information tout à fait transparente sur les modes de productions et la traçabilité des produits. Les citoyens s'engagent mais on doit leur donner les moyens de mettre en œuvre quotidiennement leurs engagements.

20) Quelles sont, selon vous, les trois décisions prioritaires à prendre pour protéger la biodiversité française ?

Il est très restrictif de choisir 3 décisions prioritaires quand on connaît la complexité de l'enjeu de préservation et restauration de la biodiversité. Pour nous, le nouveau plan pour la biodiversité doit d'abord rassembler et renforcer les engagements de l'Etat au titre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité pour les 2 ans à venir, permettre à la France de faire preuve d'exemplarité et créer une dynamique pour préparer l'après 2020 (la prochaine stratégie mondiale pour la biodiversité). En ce sens, nous tenons à saluer l'importance de l'engagement de l'ensemble du gouvernement et la dimension interministérielle permettant à chaque ministère d'établir sa feuille de route pour la biodiversité. Cependant, nous pouvons déterminer trois grandes orientations que la France peut prioritairement prendre pour agir au plus vite.

Pistes d'action :

Le besoin est avant tout de s'attaquer aux causes profondes de l'érosion de la biodiversité : réduire l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, réorienter les subventions (dont la PAC) vers des pratiques respectueuses de la biodiversité, renforcer la lutte contre les pollutions diffuses impactant la biodiversité (pesticides mais aussi plastiques, nitrates, biocides...), mettre en place une politique nationale efficace de préservation et de gestion durable des sols (au-delà de la lutte contre l'artificialisation, en intégrant tous les changements d'usage), faire aboutir le chantier sur la fiscalité écologique (élimination des subventions néfastes, renforcement des moyens pour la biodiversité terrestre...) ou encore relancer la stratégie nationale de création d'aires protégées dans le cadre des ODD et de la transition écologique et solidaire (création de parcs urbains,

développement des actions de sensibilisation et d'éducation dans ces aires...). Ces axes devront se faire en veillant à réduire les inégalités environnementales, en respectant ainsi la transition écologique et solidaire.

Il s'agira également de renforcer les outils mis en place par la loi de 2016, notamment l'Agence française pour la biodiversité, en lui attribuant les moyens nécessaires ; et de donner à la biodiversité sa vraie place dans le débat public et dans toutes les politiques publiques : celle d'un enjeu à intégrer en amont dans tous les projets, les programmes et les politiques publiques, et non celle d'actions réparatrices destinées à limiter, après coup, les inévitables dommages collatéraux d'autres politiques qui seraient traitées sans souci des enjeux environnementaux.

Transversalité des politiques publiques : nous rappelons que la biodiversité doit être intégrée à l'ensemble des politiques publiques : au cœur de nos sociétés, nos actions ne peuvent être efficaces que si elles sont guidées sur le long terme par des politiques ambitieuses en terme d'environnement, mais étalement transversales. De plus, les politiques publiques se doivent d'être cohérentes, afin de ne pas générer de paradoxes et de ne pas aboutir à des situations où les autorisations sont contradictoires (loi Elan et artificialisation des sols, par exemple. Ou encore exonérations de taxes sur les carburants commerciaux pour les avions, et lutte contre le changement climatique).

Action internationale

21) Que pourraient davantage faire les États et les organisations internationales pour assurer la protection des océans ?

Les océans abritent une biodiversité exceptionnelle et fragile, et jouent un rôle de régulateur écologique et climatique au niveau planétaire. Cependant, la perte de biodiversité marine fragilise l'écosystème océanique, et influence de ce fait sa résilience aux perturbations. Les activités humaines ont des conséquences sur les espèces marines et leurs habitats, tant du fait de leur participation au changement climatique que par l'impact direct des activités (surpêche, méthodes de pêche, braconnage, etc.). Les océans ayant un rôle à jouer au niveau planétaire, il faut donc agir à l'échelle internationale.

Pistes d'action :

- L'Assemblée Générale des Nations Unies ouvre en 2018 des négociations pour l'élaboration d'un instrument juridique contraignant visant à conserver et gérer durablement la biodiversité marine dans les zones marines situées au-delà des juridictions nationales. Ces zones sont importantes car elles abritent une biodiversité exceptionnelle et fournissent de nombreux services. Mais les activités humaines en haute mer menacent les écosystèmes et les espèces, et il existe certains manques qu'il convient de combler :
 - Imposer des évaluations environnementales pour s'assurer que les activités soient effectuées dans le respect de la biodiversité marine
 - Encadrer l'exploitation des ressources génétiques marines
 - Instaurer un mécanisme de création des aires marines protégées en haute mer
 - La France doit tenir une position ferme et montrer ses ambitions de protection du milieu océanique
- L'océan joue un rôle de régulateur climatique, mais est profondément affecté par les changements climatiques. Cependant, nos connaissances sont encore faibles et méritent d'être approfondies. Nous devons donc mener des politiques ambitieuses d'amélioration de la connaissance scientifique de nos océans, mais également des impacts (cumulatifs) qu'ils subissent, et ce au niveau national comme international.

- Pour agir, nous devons nous appuyer sur des connaissances solides. La recherche et le développement nécessitent des investissements importants, qui doivent provenir non seulement du secteur public, mais également du secteur privé. Le secteur de la finance est particulièrement à-même de rediriger les capitaux/flux financiers vers les initiatives innovantes, et de soutenir la recherche.
- La France, ainsi que l'ensemble des Etats, doivent expérimenter les solutions fondées sur la nature dans l'ensemble des secteurs pouvant affecter d'une manière ou d'une autre les océans. Les différents secteurs économiques se basant sur les ressources océaniques ont l'obligation de changer leurs modèles économiques vers plus de durabilité. Quand un règlement ou un accord international n'est pas respecté, les sanctions prises doivent être exemplaires.
- Interdire, au niveau international, l'ensemble des pratiques de pêche pouvant avoir des impacts négatifs sur les espèces et les écosystèmes (pêche en eau profonde, pêche électrique, pêche dans les grands fonds, problématique des filets emprisonnant des espèces qui ne doivent pas être pêchées, etc.)
- Mener une politique internationale de protection des coraux
- Renforcer les politiques de lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages
- Interdire toute nouvelle exploitation de plate forme pétrolière dans ou à proximité des milieux naturels sensibles

22) Quel rôle voyez-vous pour la France dans la lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ?

La criminalité environnementale est un problème international grave et croissant. Le trafic illégal de la faune et de la flore, de poisson, de bois de construction et autres produits à base de plantes est reconnu comme le quatrième plus grand commerce illégal mondial derrière les drogues illicites, le trafic d'êtres humains et le commerce des armes. Le Programme des Nations unies pour l'environnement ([Pnue](#)) et Interpol évaluent la criminalité liée au trafic sur la faune sauvage entre 18 et 26 milliards d'euros. La France, comme l'ensemble des Etats à l'international, ont un rôle à jouer. Le trafic et le braconnage doivent être considérés comme des problèmes de première importance. Les 8 espèces de fourmiliers écailliers d'Asie et d'Afrique sont les mammifères les plus touchés par le commerce illégal dans le monde, et elles sont menacées d'extinction principalement du fait du braconnage.

Pistes d'action :

La France est une plaque tournante de ce commerce, en particulier au-travers de ses aéroports.

- Lutter contre la cybercriminalité : sur les sites de vente en ligne opérant en France, 1915 spécimens étaient mis en vente, dont 54% d'animaux vivants et 46% de parties du corps et de produits dérivés. On peut retrouver des sculptures et bijoux en ivoire, ou encore tout un tas d'animaux vivants comme les tortues de Hermann et des bernaches à cou roux, ou encore des dérivés d'ours (colliers, griffes) ou des spécimens empaillés (félins sauvages).
- Mettre en place des politiques adaptées avec les entreprises en ligne, et associer les associations de protection de la faune et de la flore sauvage, ainsi que de la biodiversité. IFAW, WWF et TRAFFIC ont par exemple créé la première Coalition mondiale contre le trafic d'espèces sauvages en ligne, dont 21 sociétés du numérique sont membres.
- Interdire et sanctionner toute mise en ligne, vente et achat de produits contenant une espèce sauvage, qu'elle soit entière ou en partie, et ce malgré la date de fabrication des objets ou produits. Cette interdiction vaut pour l'ensemble des espèces protégées, que ce soit faune ou flore.
- Obliger l'ensemble des sites de vente en ligne à tracer l'origine des produits, afin de pouvoir fournir des informations au Secrétariat de la CITES.

- Interdire le commerce en ligne d'animaux vivants
- Interdire l'importation de trophées de chasse d'espèces menacées
- Mettre en œuvre un plan d'action national qui décline le plan d'action d' l'UE contre le trafic d'espèces sauvages

23) La France a-t-elle un rôle à jouer au niveau international pour protéger les derniers grands singes vivants à l'état sauvage, dans les forêts d'Afrique et d'Asie du Sud-Est ?

La France a bien évidemment un rôle à jouer : la protection de la biodiversité, sous toutes ses formes, est un enjeu mondial. Elle doit donc prendre des décisions au niveau national, et afficher son ambition au niveau international.

Pistes d'action :

- Le Gouvernement doit mettre en place un étiquetage des produits permettant d'identifier ceux qui ont impacté l'habitat des grands singes, ou encore l'espèce en elle-même
- Le Gouvernement doit mener des campagnes de communication
- Intégrer des critères de préservation des grands singes et de leurs habitats dans les accords européens et internationaux
- Limiter dans les accords commerciaux l'importation de toute production nuisant au maintien dans un bon état de l'habitat des grands singes
- Réglementer pour la limiter l'importation d'huile de palme.

24) Sachant que la consommation en France de certains produits peut contribuer à la déforestation à l'autre bout du monde s'ils ne sont pas produits durablement (par exemple : huile de palme, bœuf, cuir, soja, cacao, bois tropicaux...), que seriez-vous prêt à faire pour lutter contre cette déforestation importée ? Quelles mesures mettriez-vous en œuvre ?

Les citoyens et consommateurs ont bien évidemment un rôle à jouer dans la consommation de ces produits. Cependant, même s'ils peuvent agir au maximum à leur niveau, ce sont les politiques publiques qui vont permettre aux citoyens de pouvoir bénéficier de plus de transparence sur les produits qu'ils consomment. Le citoyen ne peut agir seul, car il ne dispose pas de moyens suffisants pour avoir une information totale sur ses consommations quotidiennes. Une meilleure consommation passant par une meilleure information, l'Etat doit donc fournir les moyens aux consommateurs de pouvoir choisir les produits en toute connaissance de cause.

Pistes d'action :

- Afin que les consommateurs puissent modifier leur consommation, ils doivent être informés en toute transparence des modes de production. L'Etat doit imposer, à l'inverse des dispositions réglementaires rejetées dans la loi agriculture et alimentation, un étiquetage comprenant :
 - La traçabilité du produit
 - Les provenances
 - Introduire des critères concernant l'impact de la production sur la biodiversité, l'air, l'eau, le climat, les sols (utilisation d'intrants), mais également sur l'impact social du produit.

- La qualité nutritionnelle du produit
- Faire un état des lieux de l'ensemble des labels existants afin de pouvoir déterminer lesquels sont réellement fiables, et communiquer autour de ces derniers tout en refusant les premiers sur le territoire français.
- Créer des labels permettant de s'assurer de la fiabilité environnementale et de la durabilité des produits
- Ouvrir un site internet spécialisé permettant aux citoyens de pouvoir s'informer. Y intégrer une cartographie des pays pour lesquels la provenance est incertaine
- Intégrer des critères dans les accords internationaux et européens
- Limiter dans les accords commerciaux l'importation de toute production comprenant des produits ayant participé à la déforestation
- Ne pas signer d'accords commerciaux pouvant nuire à l'environnement d'une quelconque manière (CETA)
- Assurer une cohérence entre les politiques publiques et l'implantation d'entreprises et d'activités sur le territoire français (exemple de la SNBC et de TOTAL).

25) Quelles autres mesures la France devrait-elle défendre aux niveaux européen et international pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et mieux protéger les écosystèmes et les espèces ?

- Rendre public dès l'été 2018 et mettre en consultation les positions françaises pour les réunions internationales prévues en 2018 sur la biodiversité
- Inscrire les enjeux de biodiversité à un même niveau d'importance que les enjeux climatiques dans les accords et politiques
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les accords et politiques économiques et commerciales
- Mettre en place une PAC où les enjeux environnementaux sont particulièrement valorisés
- Se doter d'indicateurs de suivi et d'atteinte des objectifs pour le plan biodiversité, mais également pour suivre les effets de ce plan sur l'érosion de la biodiversité, afin de pouvoir juger de la pertinence du plan et de pouvoir réviser les actions qui n'ont pas fonctionné
- Porter nos indicateurs de suivi dans les négociations européennes et internationales